



Réunion du 7 janvier 2019

- Président : M. Francis VIDRY

### RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

**Article 51 des Règlements du District** : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

Meilleurs vœux à tous pour cette nouvelle année.

### DIMANCHE 20 JANVIER

**Match D1, stade Parc des sports 1, à 14h30**

ROANNE PARC – RIVE DE GIER

Délégué à la charge de la Commission de Prévention (avec Go Pro) : **Francis VIDRY.**